

La convocation a été adressée individuellement le 6 mars à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 13 mars 2018.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 13 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni salle Pierre Desproges à la Mairie d'Aix sur Vienne, sous la vice-présidence de Martine CELAS.

Présents : Martine CELAS, Christiane GADAUD, Marie-Claire SELLAS, Annie LABRACHERIE, Gisèle MOREAU, Jean-Pierre BRUNET, Janine MASLE, Ginette BUISSON, Raphaëlle VIGNERAS

Pouvoirs de vote : Monique LE GOFF à Martine CELAS

☞ Martine CELAS procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration et demande si des remarques sont à formuler à propos du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée celui-ci est adopté.

☞ Véronique CHATARD présente aux membres du Conseil d'Administration le rapport d'orientation budgétaire. La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ».

Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des Administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération.

Martine CELAS présente le projet de délibération. Les membres adoptent à l'unanimité la délibération du débat d'orientation budgétaire (délibération 2018/9).

☞ Véronique CHATARD présente les dossiers de demande d'aide :

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
1/16.03.2018 Délibération 2018/10	885	Demande d'aide à vivre : 300 €	Rejet	Quotient familial trop élevé Invitation aux ateliers « cuisine à petit budget »
2/16.03.2018 Délibération 2018/11	256	Demande d'aide pour un impayé d'eau : 300 €	Accord	300 € versés à la Société d'Eau des 3 Rivières Invitation aux ateliers « cuisine à petit budget »
3/16.03.2018 Délibération 2018/12	859	Demande d'aide pour impayé Engie : 200€	Accord	200 € versés à ENGIE

Questions diverses :

☞ Martine CELAS présente le dispositif Handimoohv 87 (ex handicar) qui est un service de transport géré par la Région Nouvelle Aquitaine pour répondre aux besoins de déplacement des personnes à mobilité réduite entre les communes de Limoges et Aixe sur Vienne. Ce dispositif est d'une part, peu connu et d'autre part assez restrictif car il s'adresse aux titulaires d'une carte d'invalidité et d'un taux d'incapacité supérieur à 80%. La question de la pérennité de ce dispositif est d'actualité. Peut-être serait-il intéressant d'ouvrir les critères d'accès à d'autres types de public (ex : personnes âgées) afin de trouver d'autres financements possibles ? Y'a-t-il un besoin d'utilisation de ce dispositif sur la commune ? Les appels à projets de la Conférence des financeurs seraient-ils à solliciter dans ce cadre-là ?

☞ Comme présenté lors du Conseil d'Administration du 6 février et repris dans le rapport d'orientation budgétaire, le CCAS va travailler afin de répondre à l'appel à projets lancé par la Conférence des financeurs de la prévention, sur la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus.

Pour répondre à la nécessité de prévenir la perte d'autonomie, la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a instauré, dans chaque département, une Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie réunie sous la présidence du Président du Conseil Départemental. Les membres de la Conférence des financeurs ont défini un programme triennal de financement des actions individuelles et collectives de prévention en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus pour les années 2017-2019. Ce programme met l'accent sur 4 axes d'intervention prioritaires :

Axe 1 : Lutter contre l'isolement, améliorer la mobilité et faciliter l'accès aux soins

Axe 2 : Promouvoir l'accès aux équipements et aides techniques individuelles et poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat.

Axe 3 : Développer les actions relatives au bien vieillir et à l'activité physique adaptée

Axe 4 : Améliorer la coordination et la communication sur la politique de prévention de la perte d'autonomie au sein des territoires et les missions de repérage de la fragilité

Les dates limites des dépôts des projets sont le 6 avril ou le 7 septembre 2018

Une 1^{ère} réunion de travail est fixée au mardi 20/03/2018 de 10h00 à 12h00 à la Mairie. Véronique CHATARD demande s'il y a des membres intéressés pour constituer ce groupe de travail. Les membres suivants se portent volontaires :

- Martine CELAS
- Marie-Claire SELLAS
- Raphaëlle VIGNERAS
- Annie LABRACHERIE

Un mail d'information et d'invitation sera envoyé à destination des membres du CCAS absents à cette séance.

☞ Véronique CHATARD informe les membres du Conseil d'Administration que, depuis le début de l'année, 2 bénéficiaires de bons alimentaires supermarché ont acheté de l'alcool avec l'aide allouée. Le bon stipule « uniquement pour des produits frais et produits d'hygiène », cette information est également délivrée oralement lors de la remise au bénéficiaire. Véronique CHATARD, précise que depuis ces faits, il a été mentionné sur le bon délivré « achat d'alcool et produits pour animaux strictement interdit ». Le CCAS ne peut pas prendre de mesure à l'encontre de ces pratiques car aucune procédure n'est mentionnée dans son règlement intérieur. Les membres

du Conseil d'Administration souhaitent réfléchir à une procédure adaptée. Véronique CHATARD présentera, lors des questions diverses du prochain Conseil d'Administration, un exemple d'attestation d'engagement du bénéficiaire du bon à n'acheter que les produits indiqués sur celui-ci. Elle présentera également un article de règlement intérieur mentionnant les mesures à prendre en cas de non-respect de l'engagement signé par le bénéficiaire.

☞ La date du prochain Conseil d'Administration est déjà fixée au jeudi 29 mars 2018. L'ordre du jour portera sur le vote du Compte Administratif 2017 et le budget prévisionnel 2018. Ces votes doivent avoir lieu avant ceux du Conseil Municipal fixé le 3 avril 2018

☞ L'ordre du jour étant épuisé, Mme Martine CELAS clôt la séance.